Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi

3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

BEAUVAL-EN-CAUX

Echelle : 1/7000

pièce n° 1 2 3 (A B C D) 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

géostudio · CAD · gamma · NOVASCOPIA · capla

1. HABILLAGE

- Limite communale
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

2. ZONAGE

- Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"
- Ub2 : hameaux secondaires des communes "pôles d'appui" et "villages"
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- EBC
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

0 250 500 m